



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Bilan de l'Opération Coup de Poing, l'Etat sur le Terrain le 17 mars 2017

Depuis son arrivée en Seine-et-Marne, le préfet Jean-Luc MARX, a engagé une politique volontariste en demandant aux forces de l'ordre la plus grande fermeté pour combattre les délinquants de la route.

Les chiffres provisoires de l'année 2016 font état de 834 accidents, 72 tués, 1152 blessés dont 573 blessés hospitalisés sur les routes de Seine-et-Marne.

Si le nombre de tués est en baisse de 21 % par rapport à 2015, il demeure très élevé et le nombre de blessés est lui en hausse de 9 %, tout comme le nombre de blessés hospitalisés, en hausse de 18 %.

Le 17 mars 2017 de 15 h à 18 h, le préfet a mobilisé les sept sous-préfets du département, les agents de son cabinet ainsi que toutes les forces de l'ordre pour une action coordonnée sur les routes les plus meurtrières du département.

Ainsi, 176 personnes, forces de l'ordre comprises, ont participé à cette opération sur 25 points de contrôle.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP 77), la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) et la Gendarmerie Nationale ont mené des opérations coordonnées de contrôles routiers, vitesse, alcoolémie et stupéfiant sur les 7 axes les plus meurtriers du département en 2016.

Ces axes sont :

- la RN 4
- l'Autoroute A4
- la RD 471
- la RD 21
- la RN3
- la RD 301
- la RN 36

Près d'un millier de véhicules ont été contrôlés au cours de l'après-midi.

163 tests d'alcoolémie et 33 dépistages aux stupéfiants ont été effectués. Les tests d'alcoolémie ont tous été négatifs, 7 dépistages aux stupéfiants se sont avérés positifs.

Pour les CRS : 20 effectifs engagés

25 véhicules contrôlés

12 contraventions pour excès de vitesse et 1 délit pour une vitesse de + de 50 km/h

13 infractions au code de la route relevées

Pour la Police : 91 effectifs engagés

514 véhicules contrôlés

320 infractions au code de la route relevées (dont 3 délits)

Les principales infractions relevées :

184 excès de vitesse constatés par les véhicules de contrôle automatisé

19 excès de vitesse constatés par les forces de l'ordre

2 défauts de permis de conduire

4 usages de stupéfiant

29 défauts de contrôle technique

7 vitres teintées

1 défaut d'assurance

5 téléphones tenus en main

1 conduite avec des oreillettes

2 non-respects des distances de sécurité

10 non port de la ceinture de sécurité

1 conduite malgré annulation

1 non port de gants moto

1 refus de priorité

Pour la Gendarmerie : 35 effectifs engagés

84 infractions au code de la route relevées (dont 4 délits)

Les principales infractions relevées :

15 excès de vitesse constatés par les véhicules de contrôle automatisé

21 excès de vitesse constatés par les forces de l'ordre (vitesse inférieure à 40 km/h)

2 excès de vitesse constatés par les forces de l'ordre (vitesse entre 40 et 49 km/h)

1 défaut de permis de conduire

1 franchissement ligne continue

4 téléphones tenus en main

4 équipements de sécurité (ceintures)

16 défauts de contrôle technique

4 surcharges au poids total autorisé en charge (PTAC)

3 coordinations des transports (Temps de travail)

Participaient également à ce contrôle, les agents des services territoriaux de la Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) avec le laboratoire mobile d'analyse documentaire ainsi que les hommes de l'unité des moyens aériens de la Direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL) de la préfecture de police de Paris, avec leur drone déployé pour la première fois dans le cadre d'une opération de sécurité routière.

L'objectif était de faire de la prévention dans la mesure où le dispositif légal ne permet pas encore de dresser des contraventions. Le drone a donc servi à rappeler les bons comportements aux conducteurs en infraction, qui se sont vus remettre des fascicules contenant des messages de prévention.

En effet, aux côtés des forces de l'ordre, les sept sous-préfets du département accompagnés d'agents du cabinet étaient présents pour délivrer des messages de prévention aux usagers de la route sur les causes principales des accidents mortels de 2016, à savoir :

- ✓ la consommation de stupéfiants : 16 accidents (12 en 2015),
- ✓ la vitesse excessive ou inadaptée : 15 accidents (18 en 2015),
- ✓ a consommation d'alcool : 14 accidents (17 en 2015),
- ✓ la perte de contrôle : 10 accidents (20 en 2015),
- ✓ le dépassement dangereux : 10 accidents (7 en 2015),
- ✓ le défaut de maîtrise du véhicule : 9 accidents (14 en 2015),
- ✓ le refus de priorité : 6 accidents (9 en 2015),
- ✓ le malaise ou sommeil : 5 accidents (3 en 2015).

Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne se félicite de cette mobilisation exceptionnelle qui se poursuivra sous des formes plus habituelles tout au long de l'année.

Il recommande aux automobilistes la plus grande prudence sur les routes du département.